

Plan climat air énergie territorial de la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau

Modalités d'élaboration et de concertation

Les modalités d'élaboration et de concertation du Plan climat air énergie territorial de la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau sont définies conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.

TERRITOIRE

L'élaboration du PCAET de la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau se réalise sur le périmètre 2017 moins la commune de Pont-Farcy¹, à savoir le périmètre 2016 de l'Intercom Séverine, les communes nouvelles Vire Normandie, Soulevre-en-Bocage et Valdallière et le périmètre 2016 de la communauté de communes Pays de Condé et de Druance moins le territoire de la commune du Plessis-Grimoult.

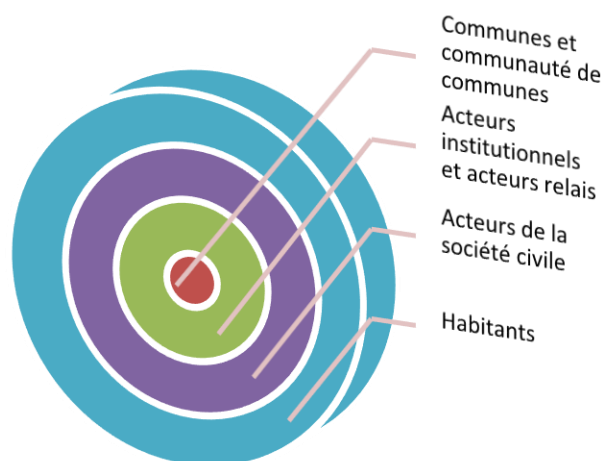


¹ Au 1^{er} janvier 2018, la commune de Pont-Farcy a fait le choix de rejoindre la commune nouvelle de Tessy-Bocage, se rattachant ainsi à la Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo et, par conséquent, au Département de la Manche. Elle s'est retirée de la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau.

Ainsi, les communes concernées par le PCAET de l'Intercom de la Vire au Noireau sont les suivantes : Beaumesnil, Campagnolles, Condé-en-Normandie, La Villette, Landelles-et-Coupigny, Le Mesnil-Robert, Noues de Sienne, Périgny, Pontécoulant, Pont-Bellanger, Saint-Aubin-des-Bois, Saint-Denis-de-Méré, Sainte-Marie-Outre-l'Eau, Souleuvre-en- Bocage, Terres de Druance, Valdallière et Vire Normandie.

PUBLIC VISE

Le PCAET est un document réalisé sous la responsabilité de la Communauté de communes, mais le plan d'actions s'adresse à l'ensemble du territoire. Son élaboration et sa mise en œuvre concerne donc toutes les forces vives. Leurs rôles sont variables.



ACTEURS CIBLES	POURQUOI LES ASSOCIER ? = Leur rôle dans le PCAET
Communes et communauté de communes	Connaissance de projets, Mise en œuvre d'actions
Acteurs locaux : associations structurantes, entrepreneurs, agriculteurs	Connaissance de projets, Mise en œuvre d'actions
Grand public	Dynamique du territoire, bénéficiaires des actions / utilisateurs
Partenaires institutionnels : DDTM, Chambre d'Agriculture, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Conseil Régional, Conseil Départemental, DREAL...	Information, Transmission de données (porté à connaissance), Connaissance des projets, analyse
Services de l'EPCI	Transmission de données, Connaissance des projets, Mise en œuvre d'actions

Elus et services des communes et de la communauté de communes

Les services communautaires seront associés aux différentes étapes de la démarche selon les sujets. Ils seront en particulier associés à l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions. Des temps d'information seront prévus autant que de besoin au sein des instances d'échange habituelles entre services.

Les élus des communes seront informés de la démarche par le biais du Conseil Communautaire et plus spécifiquement à son lancement lors de la signature de la convention de partenariat avec le SDEC Energie, et au moment de la finalisation en réunion des Maires. Les communes seront associées à l'élaboration à

travers la réalisation d'un diagnostic énergie intercommunal (dénommé « DEI »). Chaque commune sera enquêtée individuellement et suite à l'enquête, chacune d'entre elles se verra proposer une feuille de route, correspondant à sa contribution possible au plan d'actions du plan climat. Les élus communaux pourront associer les services communaux à cette enquête.

Acteurs institutionnels et acteurs-relais

On entend par acteurs institutionnels et acteurs-relais notamment : les services de l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, les chambres consulaires, les gestionnaires de réseaux d'énergie, fédérations professionnelles, etc.

L'ADEME et la DDTM seront associées tout au long de la démarche dans le cadre du Comité technique PCAET (cotech PCAET) dans le but d'assurer la conformité de la démarche aux exigences réglementaires. Les autres acteurs institutionnels et acteurs relais seront associés plus spécifiquement dans le cadre d'entretiens individuels ou d'ateliers thématiques pour l'élaboration du plan d'actions, et dans le cadre de réunions plénières (« cotech élargi ») pour les consolidations du diagnostic et du plan d'actions.

Acteurs locaux

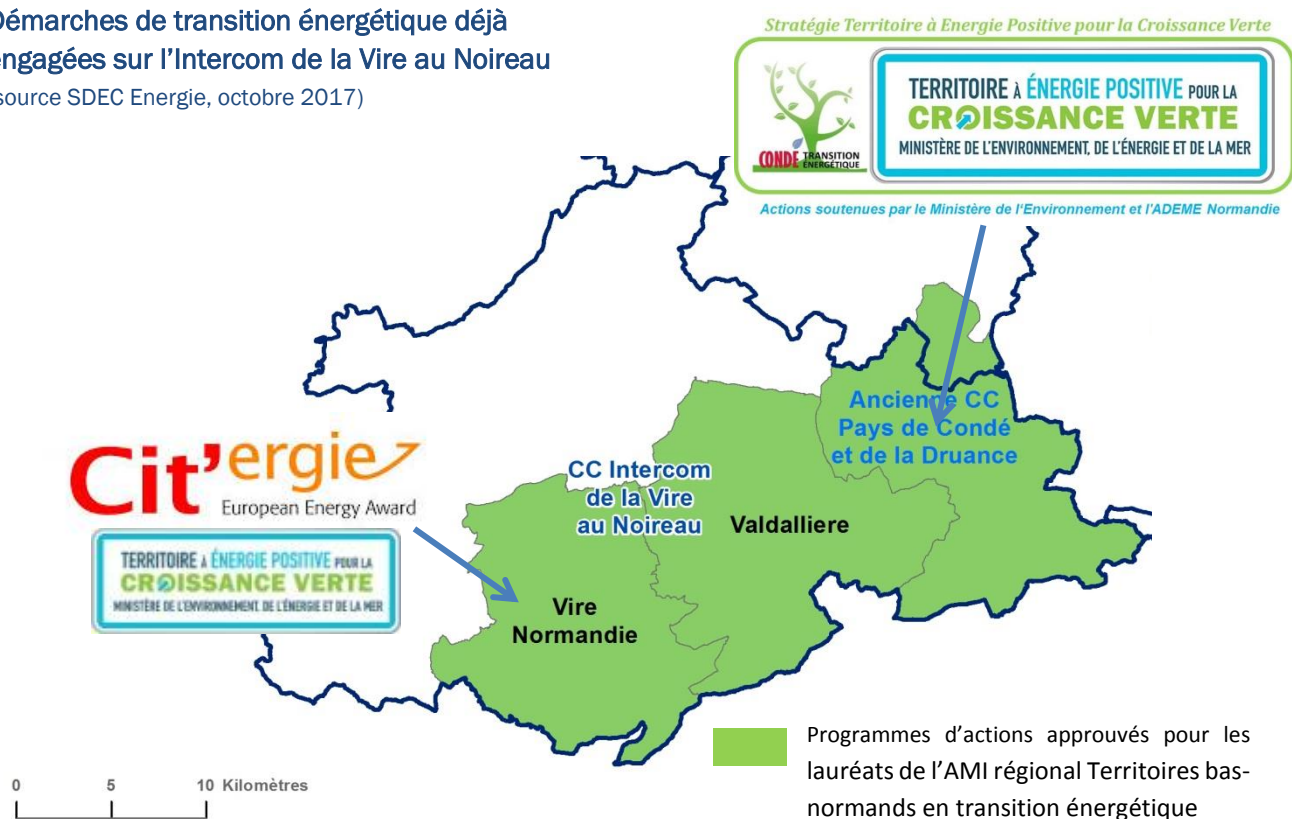
Il s'agit d'entreprises, d'agriculteurs, d'associations, d'établissements publics, de bailleurs sociaux...qui souhaitent prendre part à la démarche et s'engager dans une dynamique de transition énergétique. Ils seront associés au moment de l'élaboration du plan d'actions et de l'évaluation environnementale stratégique.

Grand public

Une communication auprès des habitants sera mise en place tout au long de la démarche dans une logique de **sensibilisation**, en s'appuyant sur les programmes de transition énergétique déjà engagés par les lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional AMI « territoires bas-normands en transition énergétique » et les territoires labellisés CITERGIE et TEP-CV (Territoire à énergie positive pour une croissance verte).

Démarches de transition énergétique déjà engagées sur l'Intercom de la Vire au Noireau

(source SDEC Energie, octobre 2017)



Pour ce faire, la communauté de communes pourra s'appuyer, entre autre, sur les manifestations publiques programmées :

- Projection du film « Heulà ça chauffe » à Valdallière
- Semaine du Développement Durable et semaine de la Mobilité à Vire Normandie
- Condé Vert Demain à Condé-en-Normandie
- Journée de l'Europe avec le CREAN

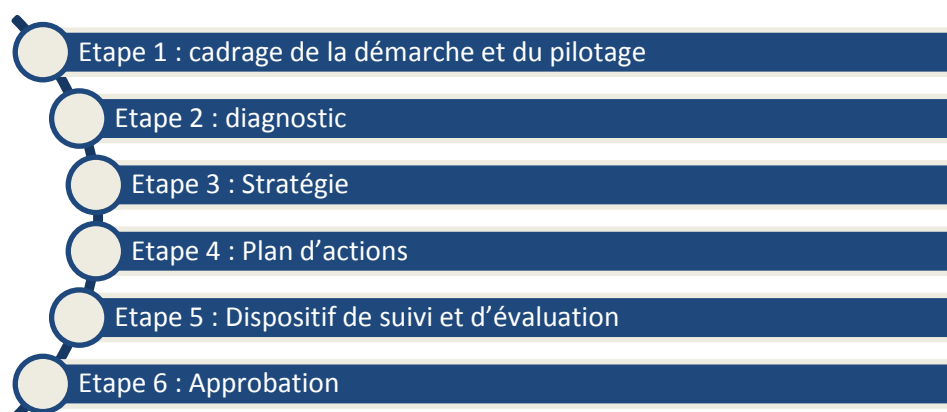
L'Intercom de la Vire au Noireau mettra à disposition des communes des articles « type » d'information des habitants sur l'avancée de la démarche du plan climat air énergie territorial, qu'elles pourront diffuser à leur guise et selon les moyens de communication dont elles disposent (bulletins municipaux, site internet...).

La communauté de communes et les communes inciteront les établissements scolaires à s'engager dans des démarches de sensibilisation des élèves, grâce au label Eco-école ou par le biais d'actions spécifiques sur l'énergie (défis, visite de l'exposition 2050 du SDEC Energie, ...).

Les modalités d'implication des divers acteurs sont précisées dans la partie suivante.

DEROULEMENT

L'élaboration du PCAET s'organisera en 6 étapes :



Une **évaluation environnementale stratégique** (EES) du PCAET sera menée en parallèle conformément aux exigences réglementaires.

ETAPE 1 : CADRAGE DE LA DEMARCHE

Cette étape comporte la mise en place des instances de pilotage du projet et la définition des principes de concertation et de communication auprès des acteurs.

➤ **Le pilotage du projet**

L'élu référent en charge du pilotage politique de l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET est le **Vice-président Marc GUILLAUMIN**, en charge de la Commission Urbanisme et Environnement, qu'il préside.

Le pilotage technique est assuré conjointement par :

- la Directrice de l'Environnement, Sylvie DALLEY, coordinatrice de la démarche pour l'Intercom et chargée de son suivi

- l'ingénieure énergie du SDEC ENERGIE, Fanny LEMAIRE, chargée de l'animation et de la réalisation technique du PCAET dans le cadre d'une convention de partenariat entre le SDEC ENERGIE et l'Intercom de la Vire au Noireau.

Un Comité technique appelé **COTECH PCAET** est constitué. Ses rôles sont :

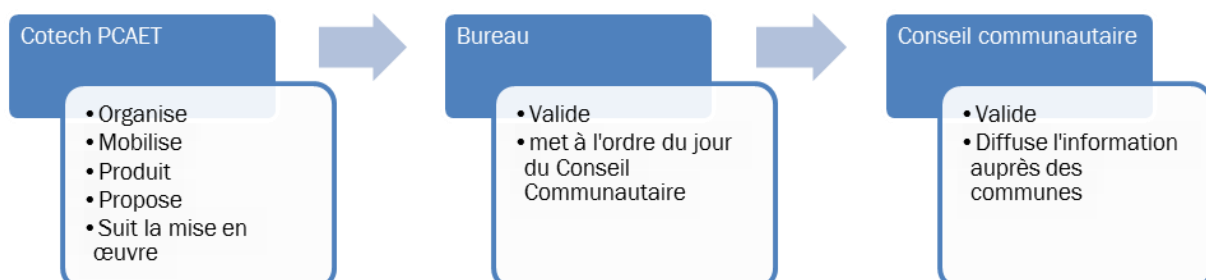
- Organiser la démarche
- Elaborer la stratégie et le programme d'actions
- Mobiliser et communiquer auprès des autres élus et acteurs du territoire
- Suivre la mise en œuvre du PCAET, piloter des actions spécifiques le cas échéant

Le COTECH PCAET est une instance de travail composée de la Commission Urbanisme et Environnement, élargie aux 8 Vice-Présidents ou leur représentant des commissions Attractivité du territoire, Déchets, Habitat, Action sociale, Ruralité et pôle de proximité, Tourisme, Finances, Moyens généraux et personnel et des représentants de l'Etat : ADEME et DDTM.



Il a été constitué de façon à être transversal entre les différents services et compétences de la communauté de communes. Il formule des propositions qui sont soumises au bureau avant décision par le Conseil communautaire.

Le Cotech PCAET et plus globalement le Conseil communautaire sont garants de la cohérence de la politique locale.



Le COTECH PCAET se réunit à toutes les étapes d'élaboration du PCAET. Un calendrier prévisionnel est donné pour information :

CADRAGE DE LA DEMARCHE <i>septembre à décembre 2017</i>
Cotech n°1
Formation des élus
lancement du DEI
DIAGNOSTIC <i>octobre à avril 2018</i>
1 à 2 réunions de présentation/consolidation
STRATEGIE <i>avril à juin 2018</i>
4 réunions thématiques, sur les objectifs d'économies d'énergie, de qualité de l'air, de développement des EnR et de réduction d'émissions de GES
PLAN D'ACTIONS <i>juin à décembre 2018</i>
4 réunions (ateliers thématiques)
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE <i>décembre à février 2019</i>
1 réunion de présentation
FINALISATION DU PCAET <i>février 2019</i>
1 réunion de présentation globale en vue de l'approbation

➤ **Sensibilisation des élus**

Les élus du cotech ont suivi un temps de sensibilisation dans la Fabrique Energétique du SDEC Energie. L'animation vise 3 objectifs :



- comprendre ce qu'est la transition énergétique pour acquérir une culture commune, connaître les enjeux et la place de la transition énergétique dans les politiques publiques,
- Comprendre le rôle des collectivités dans sa mise en œuvre et les thématiques pour passer à l'action
- Partager et faire connaître les programmes locaux déjà engagés sur le territoire qui pourront nourrir le PCAET et amorcer un plan d'actions en faveur de la transition énergétique.

D'autres élus pourront être sensibilisés à la transition énergétique tout au long de la démarche PCAET, fonction des demandes.

ETAPE 2 : DIAGNOSTIC

L'animatrice PCAET du SDEC ENERGIE assure la réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement (collecte et analyse des données, restitution), en s'appuyant sur les données, études et expertises disponibles. Les acteurs concernés (partenaires institutionnels, services de la communauté de communes) seront sollicités individuellement afin de fournir les données utiles.

Des études complémentaires pourront être lancées sous la forme de prestations externes si un approfondissement du diagnostic est souhaité sur une thématique spécifique.

Le diagnostic sera consolidé dans le cadre d'une réunion plénière du cotech avec les acteurs institutionnels et les services de la communauté de communes. Les communes seront invitées à une réunion de restitution du diagnostic énergie intercommunal.

Les principaux éléments de diagnostic seront également présentés aux acteurs locaux lors de l'élaboration du plan d'actions. Le diagnostic pourra donc être consolidé dans un deuxième temps pour tenir compte des remarques qu'ils pourraient formuler.

ETAPE 3 : STRATEGIE

Le Cotech PCAET assurera l'élaboration de la stratégie sur la base du diagnostic et à l'aide de l'outil de prospective énergétique PROSPER mis à disposition par le SDEC ENERGIE. Il fixera les objectifs chiffrés à atteindre conformément aux obligations réglementaires, évaluera la contribution du territoire aux objectifs du SRCAE et identifiera les axes stratégiques prioritaires pour les 6 années du PCAET.

Le projet de stratégie sera soumis pour approbation au Conseil communautaire avant lancement de l'élaboration du plan d'actions.

ETAPE 4 : PLAN D' ACTIONS

Des ateliers thématiques seront organisés selon les axes stratégiques prioritaires définis afin d'identifier les actions pouvant être inscrites dans le PCAET. Les ateliers seront ciblés et associeront le cotech PCAET, les services communautaires, les institutionnels et les acteurs locaux concernés.

Les entreprises seront sensibilisées et questionnées à propos de leur contribution au plan d'actions dans le cadre de rendez-vous du développement économique animés par la Communauté de communes. Des réunions spécifiques avec des porteurs de projets identifiés sur les actions fédératrices ou prioritaires seront organisées si elles sont jugées nécessaires. Elles permettront de préfigurer des partenariats et de s'assurer de l'opérationnalité du futur PCAET.

Les communes pourront alimenter le plan d'actions à partir de la feuille de route qui leur sera proposée dans le cadre du diagnostic énergie intercommunal.

Le plan d'actions sera consolidé par le Cotech PCAET qui s'assurera de la cohérence entre les actions définies et les objectifs chiffrés fixés. En cas d'incohérence, il réalisera les modifications nécessaires et pourra, le cas échéant, envisager de nouvelles pistes d'actions. Le Cotech PCAET veillera à ce que toutes les thématiques réglementaires soient bien couvertes par le PCAET.

Une réunion plénière associant toutes les parties prenantes fera état de la synthèse du plan d'actions.

ETAPE 5 : DEFINITION DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

L'évaluation des impacts environnementaux ainsi que la définition des éventuelles mesures correctives seront réalisées en mobilisant autant que possible l'expertise locale des acteurs.

Pour chaque objectif et action du projet de PCAET, des indicateurs de suivi et d'impact seront définis avec les acteurs concernés. Le Cotech PCAET assurera le suivi régulier de ces indicateurs en phase de mise en œuvre du PCAET.

A l'issue des 3 premières années de mise en œuvre du PCAET, l'évaluation réglementaire sera réalisée en lien avec le Cotech PCAET et l'ensemble des acteurs/services pilotes des actions. Un temps de synthèse collective pourra être organisé.

ETAPE 6 : APPROBATION DU PCAET

Le projet de PCAET finalisé sera présenté aux communes lors du conseil communautaire et plus précisément dans le cadre d'une réunion des Maires.

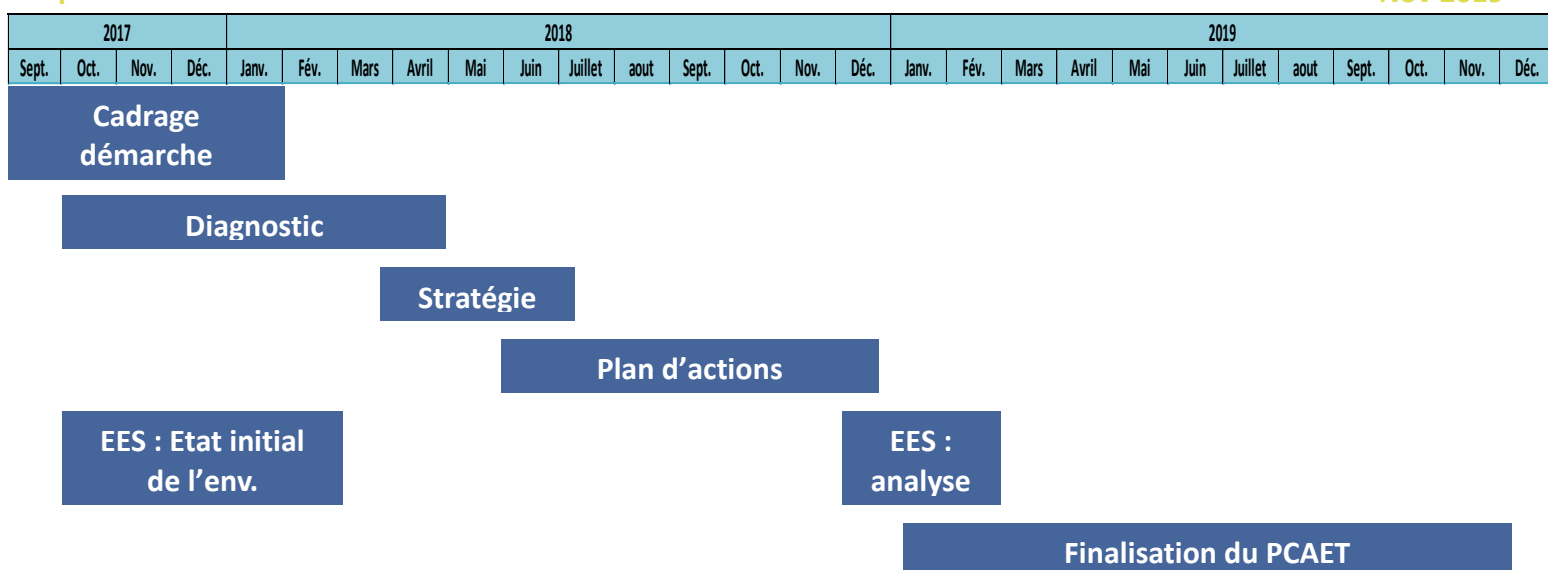
En parallèle de la procédure réglementaire d'approbation du PCAET, comprenant notamment une consultation du public par voie numérique, des temps de sensibilisation seront organisés avec le grand public (cf. Précédemment, partie « public visé »).

CALENDRIER PREVISIONNEL

La phase d'élaboration durera environ 2 ans, avec un arrêt du PCAET prévu pour mars 2019 et une approbation prévue pour novembre 2019. Le PCAET sera ensuite mis en œuvre et renouvelé au bout de 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours, soit en 2022.

Sept 2017

Nov 2019



CONTACTS :

 <p>Tel : 02 31 69 68 64 @ : sdallet@vireaunoireau.fr</p> <p>Intercom de la Vire au Noireau 2 rue des Halles – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE</p>	<p>Marc GUILLAUMIN, Vice-Président en charge du PCAET et Président de la Commission Urbanisme et Environnement</p> <p>Sylvie DALLET, Directrice de l'Environnement et coordinatrice du PCAET</p>
 <p>Standard : 02 31 06 61 61 / service énergie : 02 31 06 61 80 @ : flemaire@sdec-energie.fr</p> <p>Syndicat Départemental d'Energies du Calvados Esplanade Brillaud de Laujardière -CS 75046 - 14077 CAEN CEDEX 5 www.sdec-energie.fr</p>	<p>Fanny LEMAIRE, Ingénieure énergie, animation et réalisation technique du PCAET</p>